

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2023/03/16-21-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 16 mars 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
- Vu** l'avis favorable du Comité Social d'Administration (CSA) en date du 3 février 2023,

#### DECIDE :

**OBJET : Modification de l'échelle de notation des fiches individuelles d'évaluations concernant les activités de recherche des Maîtres de conférences (MCF) et des Professeurs des Universités (PR)**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Conseil d'administration approuve la modification de l'échelle de notation des fiches individuelles d'évaluations concernant les activités de recherche des Maîtres de conférences et des Professeurs des Universités.

**Article 2 :**

La notation est comprise entre 0 et 5, la note maximale étant de 5.

**Article 3 :**

La définition des critères et la pondération entre les différents critères restent inchangées.

**Article 4 :**

Cette modification sera prise en compte dans le cadre de la campagne d'avancement pour l'année universitaire 2023 / 2024.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 9

Fait à Marseille, le 16 mars 2023

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

